

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
14 décembre 2006
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante et unième session
Point 19 de l'ordre du jour
Question de Chypre

Conseil de sécurité
Soixante et unième année

**Lettre datée du 12 décembre 2006,
adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de Chypre
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, et comme suite à ma lettre du 25 octobre 2006 (A/61/542-S/2006/847), j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur de nouvelles violations des règlements internationaux régissant la circulation aérienne et de l'espace aérien de la République de Chypre par des appareils de l'armée de l'air turque qui ont été constatées entre le 17 octobre et le 1^{er} décembre 2006.

Les 17 et 18 octobre 2006, un appareil militaire turc de type C-160 et un de type Cougar ont violé cinq fois les règlements internationaux régissant la circulation aérienne et quatre fois l'espace aérien de la République de Chypre.

Les 20, 21 et 24 octobre 2006, un appareil militaire turc de type C-130, un de type C-160 et un de type C-235 ont violé trois fois les règlements internationaux régissant la circulation aérienne et une fois l'espace aérien de la République de Chypre.

Le 26 octobre 2006, deux appareils militaires turcs de type C-130 ont violé deux fois les règlements internationaux régissant la circulation aérienne et deux fois l'espace aérien de la République de Chypre.

Le 27 octobre 2006, deux appareils militaires turcs de type Cougar ont violé deux fois les règlements internationaux régissant la circulation aérienne et deux fois l'espace aérien de la République de Chypre.

Les 2 et 3 novembre 2006, un appareil militaire turc de type CN-235, un de type Cougar et un de type Bell ont violé six fois les règlements internationaux régissant la circulation aérienne et six fois l'espace aérien de la République de Chypre.

Les 3, 4 et 6 novembre 2006, un appareil militaire turc de type Bell, un de type Cougar et un de type Cessna ont violé sept fois les règlements internationaux



régissant la circulation aérienne et sept fois l'espace aérien de la République de Chypre.

Les 7 et 8 novembre 2006, deux appareils militaires turcs de type C-160 et deux de type Cougar ont violé huit fois les règlements internationaux régissant la circulation aérienne et huit fois l'espace aérien de la République de Chypre.

Le 9 novembre 2006, deux appareils militaires turcs de type CN-235 et deux de type Cougar ont violé six fois les règlements internationaux régissant la circulation aérienne et cinq fois l'espace aérien de la République de Chypre.

Les 10 et 12 novembre 2006, deux appareils militaires turcs de type CN-235 et deux de type C-130 ont violé huit fois les règlements internationaux régissant la circulation aérienne et huit fois l'espace aérien de la République de Chypre.

Le 13 novembre 2006, un appareil militaire turc de type B-200, un de type Bell et un de type Cougar ont violé cinq fois les règlements internationaux régissant la circulation aérienne et cinq fois l'espace aérien de la République de Chypre.

Le 14 novembre 2006, un appareil militaire turc de type C-130, cinq de type NF-5 et un de type Cougar ont violé sept fois les règlements internationaux régissant la circulation aérienne et sept fois l'espace aérien de la République de Chypre.

Le 15 novembre 2006, un appareil militaire turc de type C-130, quatre de type NF-5 et deux de type Cougar ont violé huit fois les règlements internationaux régissant la circulation aérienne et huit fois l'espace aérien de la République de Chypre.

Le 16 novembre 2006, un appareil militaire turc de type C-130, neuf de type NF-5 et un de type Cougar ont violé 13 fois les règlements internationaux régissant la circulation aérienne et 13 fois l'espace aérien de la République de Chypre.

Les 10, 12, 13 et 14 septembre 2006, un appareil militaire turc de type Cougar et un de type C-160 ont violé cinq fois les règlements internationaux régissant la circulation aérienne et cinq fois l'espace aérien de la République de Chypre.

Les 17 et 20 novembre 2006, un appareil militaire turc de type C-130 et un de type Cougar ont violé huit fois les règlements internationaux régissant la circulation aérienne et huit fois l'espace aérien de la République de Chypre.

Les 24 et 25 novembre 2006, un appareil militaire turc de type CN-235 et un de type Cougar ont violé deux fois les règlements internationaux régissant la circulation aérienne et une fois l'espace aérien de la République de Chypre.

Le 29 novembre 2006, un appareil militaire turc de type C-160 et un de type Cougar ont violé deux fois les règlements internationaux régissant la circulation aérienne et une fois l'espace aérien de la République de Chypre.

Les 30 novembre et 1^{er} décembre 2006, un appareil militaire turc de type C-130 et un de type CN-235 ont violé trois fois les règlements internationaux régissant la circulation aérienne et deux fois l'espace aérien de la République de Chypre.

Au nom du Gouvernement de la République de Chypre, je proteste vigoureusement contre les violations énumérées ci-dessus, qui, comme je l'ai indiqué dans mes précédentes communications, mettent gravement en danger la

sécurité de l'aviation civile internationale et contreviennent au droit international et aux règlements internationaux régissant la circulation aérienne. Ces violations mettent en péril la paix et la stabilité dans la région. Je demande qu'il y soit mis fin immédiatement. Le Gouvernement turc devrait entendre l'appel de la communauté internationale et respecter la Charte des Nations Unies ainsi que la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la République de Chypre, contribuant ainsi à créer les conditions nécessaires à une solution juste et viable au problème de Chypre.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la soixante et unième session de l'Assemblée générale, au titre du point 19 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

(Signé) Andreas D. **Mavroyiannis**
